

Numéro 217
7 septembre 2017

Zoom sur

Météo

Suivi des rivières
et des nappes

Alerte renforcée :
Petit Morin

Alerte :
Grand Morin
et Théroutanne

Conseil collectif rédigé à partir du réseau d'observations de la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne en parcelles et des données météorologiques de Météo-France.

Document rédigé par :

Laurent PROFFIT
01 64 28 11 43 / 06 07 18 14 37

Pôle Agronomie et Environnement

418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE SUR SEINE

Tél : 01 64 79 30 65

Fax : 01 64 37 17 08

E-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr

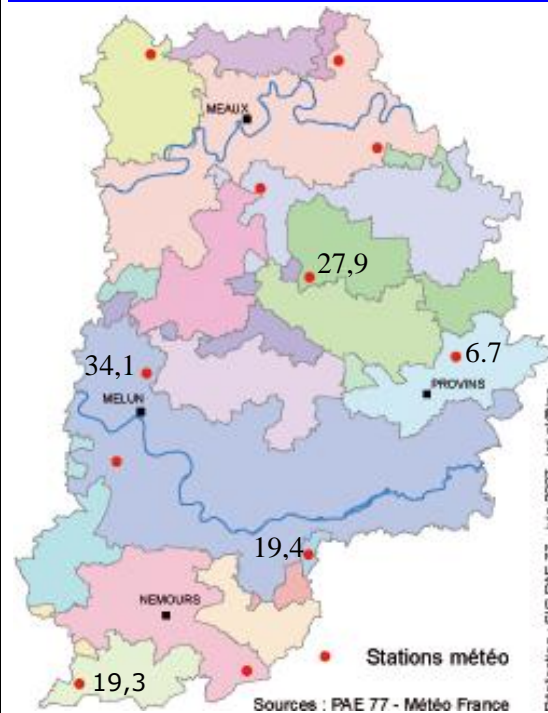
www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



OPE.COS.ENR24 12/03/15

METEO



Pluies (mm) du 21 au 31 août 2017

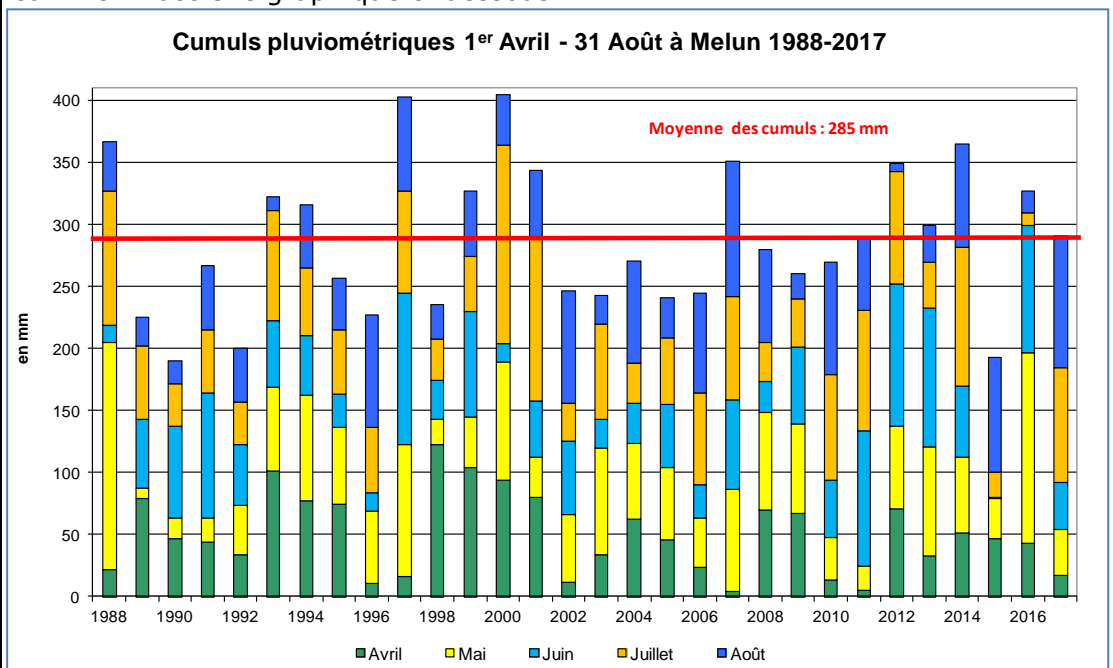
Les passages pluvieux restent toujours hétérogènes et dispersés sur la troisième décennie d'août, remplaçant parfois la dernière irrigation sur les betteraves et le maïs.

Les températures, avec 20,8° C de moyenne pour la 3^e décennie d'août, sont remontées au-dessus des normales saisonnières (18,7° C). A noter que la journée du 29 août, avec 31,8° C, a été la valeur maxi la plus élevée du mois. Cette fin de mois permet de situer le mois d'août légèrement au-dessus de la moyenne trentenaire.

Les **ETP**, avec 3,4 mm/j pour la troisième décennie d'août, étaient légèrement inférieures à la moyenne trentenaire de 3,6 mm/j.

Le mois d'août avec ses perturbations a apporté 106,0 mm (16,4 entre le 1^{er} et le 10, 55,5 pour la seconde décennie et enfin 34,1 mm sur la dernière période), sur la station de Montereau-sur-le-Jard. Ce cumul classe l'année au 3^{ème} rang des mois d'août les plus arrosés depuis 1967.

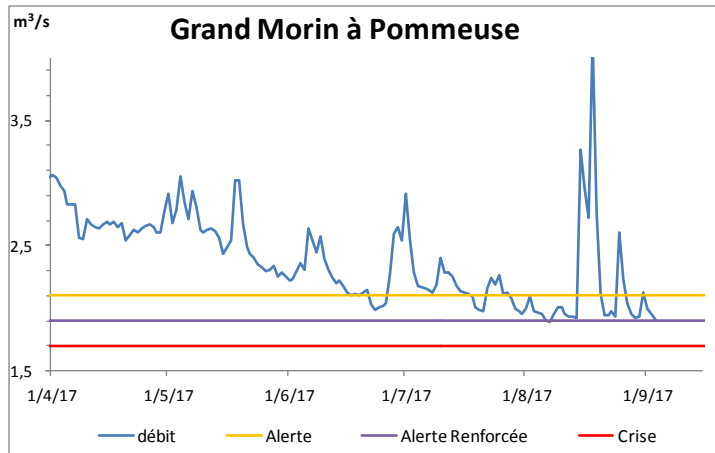
Après un démarrage plutôt sec, la campagne 2017 est juste au niveau de la moyenne trentenaire des cumuls de précipitations sur la station de Melun, comme l'illustre le graphique ci-dessous.



RESSOURCES EN EAU ET REGLEMENTATION

Situation des rivières

Les petits cours d'eau ont réagi aux épisodes pluvieux de la dernière quinzaine. De manière générale, les débits de base sont en légère hausse, notamment sur le bassin du Réveillon.



Cependant, le Grand Morin à Pommeuse poursuit sa baisse (dernière donnée du 3 septembre) et son débit s'approche du seuil d'alerte renforcée (voir graphique ci-contre).

Le **Petit Morin** reste en situation d'alerte renforcée.

La **Thérouanne** revient en situation d'alerte comme l'est le **Grand Morin**.

L'**Orvanne** passe en situation de vigilance.

Situation des nappes

Nappe de Champigny

Le 4 septembre 2017, le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indiquait 49,79 m NGF et celui de Saint-Martin-Chennetron 129,48 m NGF. Le niveau de ces 2 piézomètres reste supérieur au seuil d'alerte ; il n'y a aucune restriction sur les prélèvements d'irrigation.

Dans le cadre de la gestion collective, vous êtes tenu de transmettre vos index de compteur en début de chaque mois, même si vous n'avez pas irrigué.

Pour ceux qui ont terminé leur irrigation, merci de le préciser sur votre relevé du 1^{er} septembre, envoyé à la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, en n'oubliant pas **l'identification de votre exploitation**

par mail : irrigation@seine-et-marne.chambaqri.fr ou par fax : 01 64 37 17 08

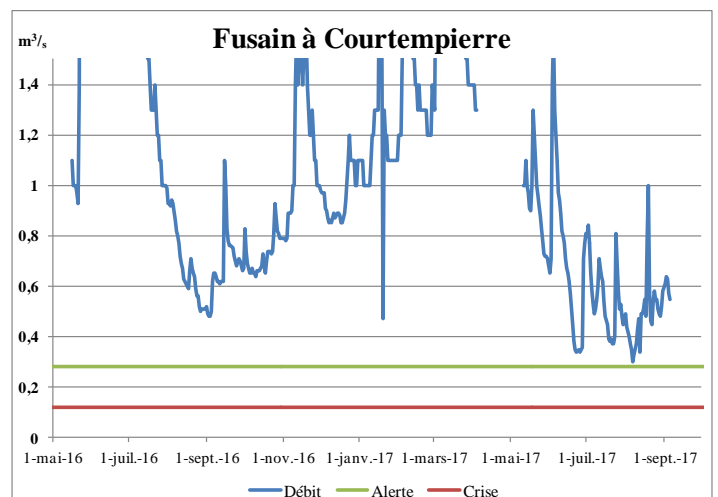
Nappe de Beauce : secteur Beauce centrale et secteur Fusain

Le 3 septembre 2017, l'indicateur piézométrique du secteur **Beauce centrale** indiquait 113,96 m NGF. L'indicateur piézométrique du **secteur Fusain** se situe à cette même date à 85,95 m NGF.

En cours de campagne, ce sont les niveaux des débits des rivières de référence qui servent d'indicateurs pour la gestion collective. Aucune restriction à ce jour.

Secteur Bassin du Fusain

Le débit de la rivière, alimenté par les précipitations, s'est maintenu toute la saison au-dessus du débit d'alerte, comme le montrent les enregistrements à la station de référence à Courtempierre. Le débit le plus bas enregistré cette année est de 0,3 m³/s le 7 août, alors que le seuil d'alerte est de 0,28 m³/s.



ETAT DES RESTRICTIONS EN VIGUEUR

Arrêté sécheresse

Un nouvel arrêté n°2017/DDT/SEPR/263 en date du 6 septembre 2017, suite au dernier bulletin d'étiage, modifie les niveaux des restrictions et positionne :

- le **Petit Morin** en situation **d'alerte renforcée** ;
- le **Grand Morin** et la **Thérouanne** en situation d'alerte ;
- l'**Orvanne** en situation de **vigilance** (pas de restrictions sur les prélèvements d'eau).

Pour les prélèvements agricoles, les restrictions en situation d'alerte renforcée sont détaillées dans le tableau ci-dessous, hormis pour les prélèvements :

- A partir de réserve alimentée hors période de restrictions
- Dans le cadre de la gestion collective sur la nappe de Beauce ou la nappe du Champigny

Situation	Restrictions s'appliquant à l'irrigation agricole
Alerte Renforcée	
Petit Morin	Prélèvements pour l'irrigation des Grandes cultures : <ul style="list-style-type: none">- en rivières et dans leurs lits majeurs, interdits.- par forages, interdits de 12 h à 20 h et les mardi, jeudi et dimanche de 8 h à 20 h Prélèvements pour l'irrigation des Cultures légumières et maraîchères , y compris pommes de terre, horticulture, pépinière : <ul style="list-style-type: none">- en rivières et dans leurs lits majeurs, interdits entre 8 h et 20 h.- par forages, autorisés.
Alerte	
Grand Morin Thérouanne	Prélèvements pour l'irrigation des Grandes cultures : <ul style="list-style-type: none">- en rivières et dans leurs lits majeurs, interdits entre 12 h et 20 h et le dimanche de 8 h à 20h- par forages, interdits de 12 h à 20 h et le dimanche de 8 h à 20 h Prélèvements pour l'irrigation des Cultures légumières et maraîchères , y compris pommes de terre, horticulture, pépinière : autorisés → information et sensibilisation aux économies d'eau